

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°50 du 2 décembre 2011

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte n°13

DÉCISION N° 96998/DEF/EMAT/CAB/RE

concernant le parrainage d'une unité opérationnelle des forces de l'armée de terre.

Du 11 octobre 2011

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE : *cabinet.*

DÉCISION N° 96998/DEF/EMAT/CAB/RE concernant le parrainage d'une unité opérationnelle des forces de l'armée de terre.

Du 11 octobre 2011

NOR D E F T 1 1 5 1 9 9 4 S

Références :

Convention de partenariat du 26 juin 2001 (n.i. BO).

Lettre du délégué général de l'association des villes marraines du 5 octobre 2011 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 112.1

Référence de publication : BOC N°50 du 2 décembre 2011, texte 13.

Le parrainage du 5^e régiment d'hélicoptères de combat (5^e RHC) par la ville de Port-Vendres (Pyrénées-Orientales) est agréé.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général d'armée,
chef d'état-major de l'armée de terre,*

Bertrand RACT-MADOUX.